

Etude pour la définition et la mise en place d'un régime d'interconnexion

Présentation du plan de travail



BIRD & BIRD

Sommaire

- Contexte et objectifs principaux de la mission
- Méthodologie
- Planning
- Coopération avec les opérateurs

Contexte et objectifs principaux

- Mission financée par la Banque Mondiale
- Objectifs:
 - Définir un régime d'interconnexion et d'accès consensuel et pérenne assurant l'interopérabilité et le développement de la concurrence
 - Assurer la mise en place de catalogues d'interconnexion et de conventions d'interconnexion
 - Elaborer un modèle de calcul des coûts d'interconnexion et d'accès adapté au cadre légal et réglementaire et aux spécificités du marché gabonais

Méthodologie

- Principes généraux :
 - Approche consensuelle, en coopération avec l'ARTEL et les opérateurs du secteur afin de garantir l'applicabilité et la pérennité du dispositif proposé
 - Prise en compte de l'ensemble des problématiques de l'interconnexion et de l'accès
 - Transfert de savoir-faire, notamment vers les personnels de l'ARTEL

Méthodologie (2)

- Etapes de l'étude
 - Evaluation de la situation du marché de l'interconnexion et de l'accès aux réseaux
 - Définition d'un modèle de calcul des coûts
 - Elaboration de lignes directrices pour la mise en œuvre du cadre réglementaire relatif à l'interconnexion
 - Elaboration d'un catalogue d'interconnexion type
 - Appui à l'élaboration et signature des conventions d'interconnexion
 - Elaboration d'une « boîte à outils » pour l'ARTEL
 - Lignes directrices pour le partage d'infrastructures et la gestion des points de nommage

Planning

- Intervention prévue sur une durée de 6 à 7 mois calendaires
- Principales étapes :
 - Note initiale (état des lieux et propositions): M1
 - Modèle de calcul des coûts: M2
 - Lignes directrices et règles: M3
 - Catalogue standard: M3
 - Négociation des accords d'interconnexion: M5
 - Autres livrables : M6

Coopération avec les opérateurs

- Nous souhaitons associer les opérateurs à toutes les étapes du processus, afin de garantir son applicabilité
- Dans un premier temps, cette coopération implique :
 - un échange sur les conditions actuelles de mise en oeuvre de l'interconnexion et de l'accès aux infrastructures
 - l'accès à un certain nombre d'informations qui permettront au consultant d'élaborer ses propositions
- Dans un second temps, ces propositions seront présentées et discutées avec les opérateurs à chacune des étapes du processus.

Présenté par: Yves ROUHOUD

